

RÉUNION DE LA

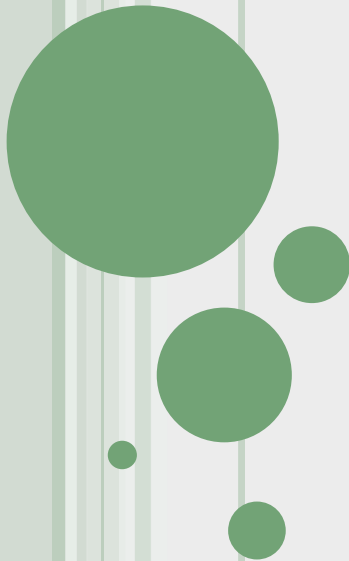
Commission

Locale de

Développement

Rural

07.10.2019



ORDRE DU JOUR

20h



- Introduction
- Présentation de l'avant-projet de logements intergénérationnels par l'auteur de projet – C. Detaille du bureau du bureau « AW architectes » - réactions de la CLDR
- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- Information concernant l'étude IDELUX « cycle de vie de la personne âgée »
- Projets en convention / demande de convention : Actualité
- Groupes de Travail : suivi
- Suites et divers

22h



FRW

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Création de logements dans le centre de Ma



1. CONVENTION FAISABILITE

1.1. Demande de convention

- Choix de la fiche projet
- Décision de principe par le Conseil communal |
- Réunion de coordination avec l'(les) administration(s) et le(s) Cabinets subventionnant(s)
- Accord de principe du Ministre de subventionner le projet
- Signature par Ministre de Convention-faisabilité

2. Choix de l'auteur et approbation de l'avant-projet

- Préparation du cahier des charges pour désigner auteur projet par la commune
- Désignation auteur de projet
- Réalisation de l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet (CLDR, habitants, ...)
- Comité d'accompagnement
- Approbation de l'avant-projet (sur base du PV du comité d'accompagnement)

1.3. Elaboration du projet

- Demande permis urbanisme
- Réalisation du projet définitif (plans, cahier charges)
- Accord du Ministre sur le projet
- Signature convention réalisation

2. CONVENTION REALISATION

2.1. Adjudication

2.2. Exécution des travaux

2.3. Fin des travaux

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS



Commune de Manhay

P1.PM 01
Projet matériel n°01
Priorité 1
Ancien n°11bis

Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay

Description du projet :

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, juste derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci aux usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposant, au rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (+/- 100 m²) et la seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun ouvert.

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière du CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Les fonctions extérieures seront aménagées pour l'ensemble des logements. Ainsi, les accès, les stationnements et jardin seront partagés par l'ensemble des habitants. Les abords des constructions seront aménagés afin de créer une liaison avec l'espace public autour de la maison communale. Dans la mesure de possible, les arbres fruitiers existants seront conservés.

L'implantation des constructions s'adaptera, tant par leur gabarit que par leur implantation aux bâtiments de la maison communale et du CPAS.

Le bâtiment sera relié au réseau de chaleur et sa toiture sera pourvue de panneaux solaires.

La construction répondra au critère passif ou au moins bioclimatique.

Le projet sera complété par le projet de création de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées proposé en 3ème priorité du PCDR.

Origine de la demande :

Commune, consultations villageoises, CLDR, GT 2 : « Cohésion sociale, gouvernance, communication » – du 16 juin 2015; GT « aménagements conviviaux et budget participatif » – du 29 octobre 2015.

Justification du projet :

Sur la commune de Manhay, les logements actuels sont peu adaptés pour les personnes vieillissantes. Il s'agit essentiellement d'anciennes constructions liées à l'activité agricole ou des constructions unifamiliales dispersées dans les villages. Face à cette problématique, la Commune souhaite développer un vaste programme de mise à disposition de place d'accueil pour personnes âgées dans le village de Manhay. La création de logements intergénérationnels constitue la première étape de ce programme en proposant, dans le centre de Manhay, une solution de logements pour les personnes du troisième âge.



PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Description du projet :

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, juste derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci aux usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposant, au rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (-/+ 100 m²) et la seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun couvert.



PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière du CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Les fonctions extérieures seront aménagées pour l'ensemble des logements. Ainsi, les accès, les stationnements et jardin seront partagés par l'ensemble des habitants. Les abords des constructions seront aménagés afin de créer une liaison avec l'espace public autour de la maison communale. Dans la mesure de possible, les arbres fruitiers existants seront conservés.

L'implantation des constructions s'adaptera, tant par leur gabarit que par leur implantation aux bâtiments de la maison communale et du CPAS.

Le bâtiment sera relié au réseau de chaleur et sa toiture sera pourvue de panneaux solaires.

La construction répondra au critère passif ou au moins bioclimatique.

Le projet sera complété par le projet de création de places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées proposé en 3ème priorité du PCDR.

Création de logements intergénérationnels dans le centre de Manhay



Commune de Manhay

P1.PM 01
Projet matériel n°01
Priorité 1
Ancien n° 11bis

Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay

Description du projet :

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, juste derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci aux usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposant, au rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (-/+ 100 m²) et la seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun couvert.

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière du CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Les fonctions extérieures seront aménagées pour l'ensemble des logements. Ainsi, les accès, les stationnements et jardin seront partagés par l'ensemble des habitants. Les abords des constructions seront aménagés afin de créer une liaison avec l'espace public autour de la maison communale. Dans la mesure de possible, les arbres fruitiers existants seront conservés.

L'implantation des constructions s'adaptera, tant par leur gabarit que par leur implantation aux bâtiments de la maison communale et du CPAS.

Le bâtiment sera relié au réseau de chaleur et sa toiture sera pourvue de panneaux solaires.

Liens avec les objectifs de développement

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

- ✓ **Intensifier la solidarité, la cohésion sociale et le dynamisme associatif**
- ✓ **Anticiper l'évolution des besoins futurs de la population**
- ✓ **Définir une stratégie énergétique ambitieuse et cohérente pour s'inscrire dans un développement durable**
- ✓ **Densifier et contrôler l'urbanisation en conservant le caractère rural tout en développant une offre en logements adaptés aux besoins, particulièrement à Manhay village, lieu de centralité**
- ✓ **Faciliter l'accès aux services, loisirs et lieux de travail**

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay	Assiette de la subvention	REGION WALLONNE DGO3 - Développement Rural		QUALIWATT		COMMUNE de MANHAY	
A - Travaux (hors panneaux photovoltaïques)							
Tranche 1 (<= 500,000 euros)	500.000,00	80%	400.000,00			20%	100.000,00
Tranche 2 (> 500,000 euros)	395.195,60	50%	197.597,80			50%	197.597,80
B - Panneaux photovoltaïques	20.000,00	50,00%	10.000,00	13,50%	2.700,00	36,50%	7.300,00
<u>HONORAIRES ET FRAIS</u>							
Etude, coordination et surveillance	82.367,60	50%	41.183,80			50%	41.183,80
Provision pour l'étude du projet : 5% de la subvention globale estimée							
TOTAL EURO	997.563,20		648.781,60		2.700,00		346.081,60





Commune de Manhay

P1.PM 01
Projet matériel n°
Priorité 1
Ancien n° 11bis

Création de logements intergénérationnels dans le centre du village de Manhay

Description du projet :

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci pour les usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposés en rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (+/- 100 m²) et une seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun couvert.

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière de la CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Les fonctions extérieures seront aménagées pour l'ensemble des logements. Ainsi, les accès, les stationnements et jardin seront partagés par l'ensemble des habitants. Les abords des constructions seront aménagés afin de créer une liaison avec l'espace public autour de la maison communale. Dans la mesure de possible, les arbres fruitiers existants seront conservés.

L'implantation des constructions s'adaptera, tant par leur gabarit que par leur implantation aux



Commune de Manhay

ODR de MANHAY Groupe de travail « Aînés »
Compte rendu de la réunion du 12/06/2018
Recommandations à l'auteur de projet

Animateur : AK
Secrétaire : AK
Echevin référent : EB

Présences : **Brigitte-Emonds**, Benoit Cornet, Nancy Muhlen, José Tassinig, Emmanuel Leboutte, Anne Hubert, Jacques Lesenants, Pierre-E Gillard, Barthélémy Demotie, Monique Libotte, Alain Libar, Josiane Demonceau, Sandrine Conradt, Marion van Drogenen, Elodie Bechoux, Pierre Hubin, Pascal Gaudin, Robert-Walder, Patrick Gillard, Anne Klein

Copie par mail : Participants au groupe + échevin référent (elodiebechoux@hotmail.com) + relais administration communale (stephanie.hoheiser@manhay.org) + FRW (a.klein@frw.be)

Réflexion fonctionnement logements + recommandations à l'auteur

AK propose aux membres de réfléchir au fonctionnement des logements car celui-ci impactera forcément la conception des lieux, tant les bâtiments que les espaces extérieurs. Les membres du GT émettent les recommandations suivantes :

- Une implantation des bâtiments en « U » afin de créer une sorte de patio intérieur qui devienne un lieu commun, partagé, où les gens se voient et où s'expriment convivialité et proximité. Y installer des bancs, une agora, une belle végétation, ...
- Aménager des extérieurs communs : potager partagé, poulailler, ...
- Prévoir des terrasses communicantes (qui encourage la papote), trouver le juste équilibre entre espace privatif et espace commun
- Intégrer un espace commun multifonctionnel au sein du groupe de logements, dans lequel on trouverait : une cuisine d'appoint (pour des échanges entre aînés et enfants, pour recevoir la famille, pour cuisiner ensemble, ...), un lavoir (pour éviter de multiplier les buanderies dans chaque logement), une salle de jeux (pour encourager les rencontres entre enfants, et autres occupants). Prévoir un aménagement « cosy », pas genre « réfectoire ».
- Cette salle polyvalente pourrait être ouverte à l'extérieur (pour vitrer celle-ci pour qu'on y voit la vie qui y règne), des ateliers, cours de couture, de gym ... pourraient s'y organiser. Autres idées : le placement d'une « gîte box » (dormants) pour favoriser le passage de gens extérieurs.
- Réfléchir comment connecter les logements avec l'extérieur.
- Aménager une chambre commune, qui puisse servir plusieurs objectifs : logement « test » pour un éventuel futur locataire, chambre d'amis ouverte aux familles des locataires, chambre pour un garde malade, ...
- Avoir une attention toute particulière pour l'acoustique des logements (pour éviter les nuisances sonores entre voisins, sources de conflits éventuels).
- Prévoir des sols de couleur uniforme (impératif pour les personnes souffrant d'Alzheimer) – voir guide HADA.
- Prévoir un système de communication entre locataires (parlophones - ?)
- Limiter les espaces de circulation (= espaces perdus).
- Evaluer la pertinence d'installer un ascenseur et/ou une chaise Stans (attention au coût, sachant que le groupe estime nécessaire de limiter celui-ci).
- Faire de ces logements un bâtiment passif, exemplaire.
- Avoir recours au concept « ossature bois ».
- Fournir la convention des maires à l'auteur de projet.
- Rédiger une charte de fonctionnement pour encourager les liens intergénérationnels. Permettre aux aînés de se sentir utiles, favoriser l'émergence de gratitude.
- Cadrer les entrées (ex : nécessité d'adhérer à la philosophie) et les sorties (ex : à déterminer par médecin ?)



ODR de Manhay

Réunion de coordination – demande de convention Projet de création de logements intergénérationnels

09 octobre 2017

Présents :

Robert Walder, Pascal Gaudin, Pierre Hubin, Bourgmestre et Echevins
Stéphanie Hoheiser, Directrice Générale
Stéphanie Hoheiser, employée administration communale
Patrick Gillard, président de la CLDR
Florence Truon, Abdel Mokadem, Edgard Gabriel, DGO3 - Direction du développement rural
Anne Klein et Michal Hennequin, agents FRW

Excusés :

Jean François Collin, Cabinet du Ministre Collin

Présentation du projet

Le projet mettra à disposition des logements collectifs au centre du village de Manhay, juste derrière la maison communale. Cette localisation a été privilégiée, d'une part en raison de la concentration des commerces et services à Manhay village ainsi qu'à l'accès aisé de ceux-ci pour les usagers non motorisés et d'autre part, du fait de l'existence de ce terrain en propriété communale dans le périmètre restreint du centre.

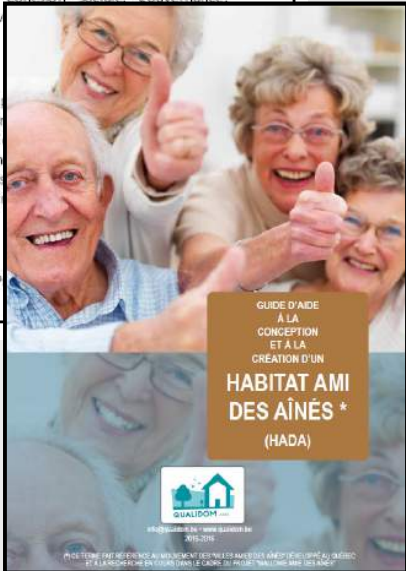
Ces logements collectifs seront de type « intergénérationnel » ou « kangourou » proposés, en rez-de-chaussée, des appartements adaptés aux personnes âgées et, à l'étage, des logements pour familles ou pour personnes isolées. Ainsi, il sera réalisé une mixité de logements avec deux cellules sur deux niveaux. La première proposera 2 logements 2 chambres (+/- 100 m²) et la seconde, un logement 3 chambres (+/- 120 m²) et 2 logements une chambre (+/- 75 m²). L'accès aux étages se fera via un escalier commun couvert.

L'implantation de ces deux cellules se fait de manière à conserver un espace suffisant pour la réalisation éventuelle d'une troisième cellule sur la parcelle. Un accès carrossable, par l'arrière de la CPAS, sera également réservé pour une éventuelle mise en œuvre.

Bonne approbation,
Le Directeur,

Abdel MOKADEM

Réunion de coordination – demande de convention – 09 octobre 2017



- Fiche projet (avec esquisse)
- Rapport de la CLDR – analyse du projet au travers de la grille Développement Durable
- Rapport du Groupe de Travail aînés – suggestions au sujet de l'aménagement des logements
- PV de la réunion de coordination avec la DGO3 – remarques sur la fiche projet
- Lien internet vers le guide HADA – principes d'un habitat ami des aînés

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Proposition du GT

Aménagement d'un espace commun (50m²) avec cuisine, coin jeux, ouverts aux habitants



Retour de l'architecte désigné

= + 200.000€ ou retirer un appartement !

Vu l'impossibilité de dévoyer la fonction du projet initial
Vu l'engagement donné par le Ministre

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Proposition collègue

= on poursuit avec le projet initial + on mène une réflexion sur plusieurs centres d'accueil répartis dans les villages dont un à Manhay



PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Note d'intention

Implantation

- Front de voirie : accentuer l'esprit village en se rapprochant de la route.
- Alignement sur la voirie afin de structurer la rue.
- Positionnement des jardins au Sud.
- Limitation des zones de circulation des voitures sur le site.
- Occupation d'une partie limitée du terrain pour permettre des aménagements (jardins,...) et une extension ultérieure.
- Création d'une zone semi-privative aux locataires (jardin, cour,...).
- Possibilité d'une circulation douce vers le CPAS.

Architecture

- Une volume clair et simple rappelle des gabarits typiques des zones rurales et du centre de Manhay.
 - > l'objectif est d'identifier le bâtiment comme une fonction particulière du centre du village et ne pas reproduire une maison unifamiliale "grossie".
 - > gabarit qui structure la physionomie de la rue.
- Proposition contemporaine qui revisite l'image d'une ferme-logis typique à l'Ardenne.
- La cour est fermée par un grand mur en pierre et un écran végétal.
- Accès à la cour interne via un porche.
- Un espace couvert prolonge l'espace d'entrée, il permettra l'organisation d'activités par temps pluvieux.
- La cour est un espace plus fermé, elle fonctionne comme une place publique fermée sur deux côtés par le bâtiment et sur les deux autres par de la végétation.
- Les percements sont simples et contemporains. Ils donnent une dynamique verticale à l'ensemble. Les parties pleines sont largement majoritaires.


Matériaux et techniques

- Nous proposons une construction traditionnelle bardée de bois non traité.
- Des châssis en aluminium.
- Les abords recevront un revêtement drainant.
- Les productions d'eau chaude sanitaire et chauffage seront centralisées.
- Des panneaux solaires photovoltaïques seront prévus.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Note d'intention

IMPLANTATION

- Front de voirie : accentuer l'esprit village en se rapprochant de la route.
 - Alignement sur la voirie afin de structurer la rue.
 - Positionnement des jardins au Sud.
 - Limitation des zones de circulation des voitures sur le site.
 - Occupation d'une partie limitée du terrain pour permettre des aménagements (jardins,...) et une extension ultérieure.
 - Création d'une zone semi-privative aux locataires (jardin, cour,...).
 - Possibilité d'une circulation douce vers le CPAS.
- 

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Note d'intention

ARCHITECTURE

- Une volume clair et simple rappelle des gabarits typiques des zones rurales et du centre de Manhay.
 - > l'objectif est d'identifier le bâtiment comme une fonction particulière du centre du village et ne pas reproduire une maison unifamiliale "grossie".
 - > gabarit qui structure la physionomie de la rue.
- Proposition contemporaine qui revisite l'image d'une ferme-logis typique à l'Ardenne.
- La cour est fermée par un grand mur en pierre et un écran végétal.
- Accès à la cour interne via un porche.
- Un espace couvert prolonge l'espace d'entrée, il permettra l'organisation d'activités par temps pluvieux.
- La cour est un espace plus fermé, elle fonctionne comme une place publique fermée sur deux côtés par le bâtiment et sur les deux autres par de la végétation.
- Les percements sont simples et contemporains. Ils donnent une dynamique verticale à l'ensemble. Les parties pleines sont largement majoritaires.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Note d'intention

MATERIAUX ET TECHNIQUES

- Construction traditionnelle bardée de bois non traité.
- Des châssis en aluminium.
- Les abords recevront un revêtement drainant.
- Les productions d'eau chaude sanitaire et chauffage seront centralisées.
- Des panneaux solaires photovoltaïques seront prévus.

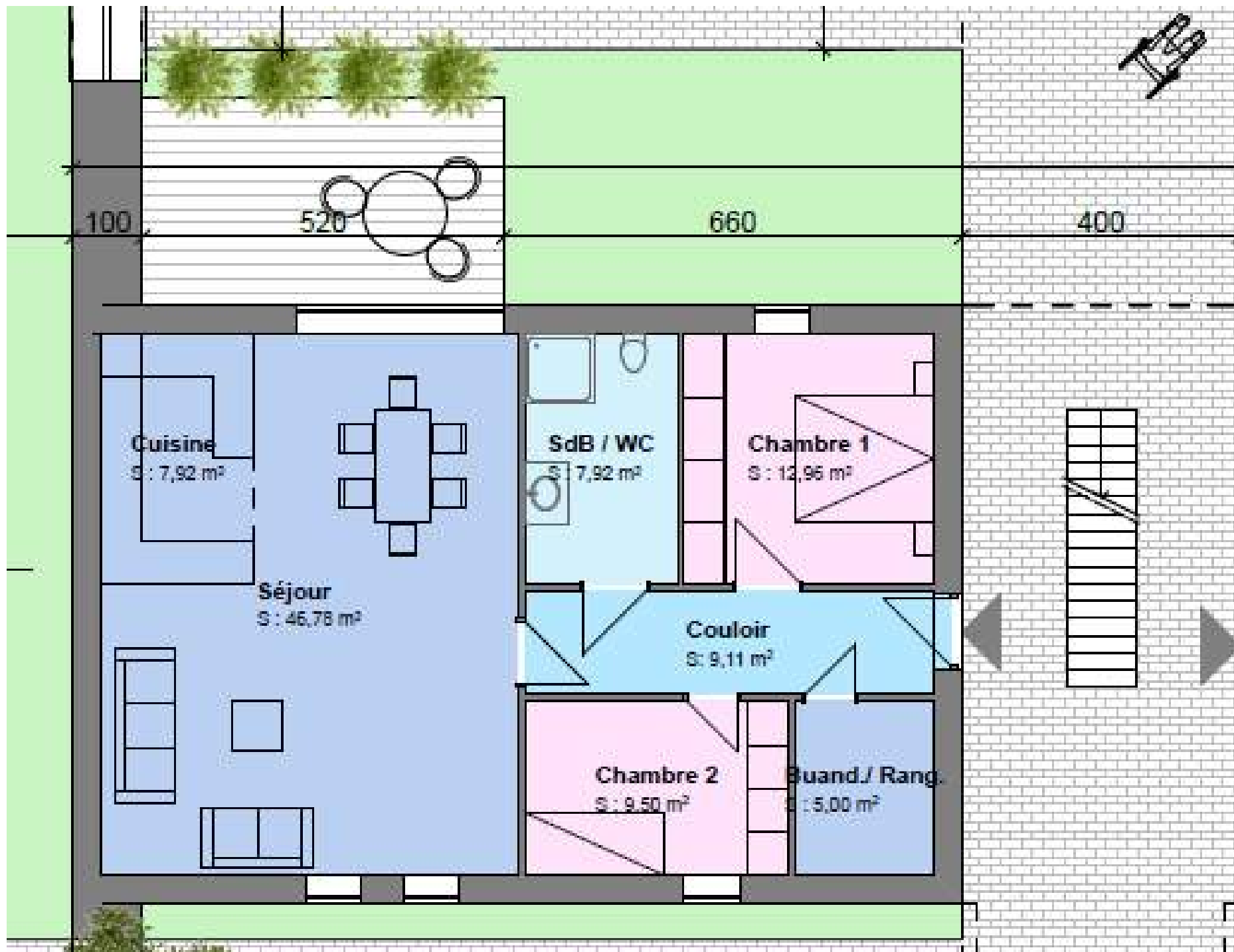




Implantation

1:500

DOSSIER	MAITRE D'OEUVRE	ADMINISTRATEURS	Cédric DETAILLE Gauthier WISLEZ	Construction de 5 logements Intergénérationnels	Avant projet	IMPRESSION
1809		90/01, chaussée de Liège 28/12 square de la Paix Tél +32 84 32 36 80 info@awarchitectes.be	6900 MARCHÉ 4031 LIEGE Fax +32 84 32 36 81 www.awarchitectes.be	ADRESSE CHANTIER: Voie de la Libération 6960 Manhay	ADRESSE CLIENT: Commune de Manhay Voie de la Libération 4 6960 Manhay #Numéro téléphone client - #Courriel client	18/09/19
						CREATION
						27/11/2018







Façade Est



Façade Nord



Façade Ouest



Façade Sud

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

L'avis des membre de la CLDR



Analyse de l'avant-projet de logements intergénérationnels en regard de la FICHE PROJET

Remarques et suggestions

Le groupe salue :

Le groupe souhaiterait :

E LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

ODR de MANHAY Groupe de travail « Aînés »
Compte rendu de la réunion du 12/06/2018
Recommandations à l'auteur de projet

net, Nancy Müllen, José Tassigny, Emmanuel Leboutte, Anne Hubert, Jacques Lesenfants, Pierre-É Libotte, Alain Libar, Josianne Demonceau, Sandrine Conradt, Marion van Drongelen, Elodie Bechoux, der, Patrick Gillard, Anne Klein

+ échevin référent (lodiebechoux@hotmail.com) + relais administration communale
W (a.klein@frw.be)

s car celui ci impactera forcément la conception des lieux, tant les bâtiments que les espaces extérieurs.

patio intérieur qui devienne un lieu commun, partagé, où les gens se voient et où s'expriment convivialité ...

uver le juste équilibre entre espace privatif et espace commun
logements, dans lequel on trouverait : une cuisine d'appoint (pour des échanges entre aînés et enfants,
éviter de multiplier les buanderies dans chaque logement), une salle de jeux (pour encourager les
enfant « cosy », pas genre « réfectoire ».
vitrer celle-ci pour qu'on y voit la vie qui y règne), des ateliers, cours de couture, de gym, ... pourraient s'y
pour favoriser le passage de gens extérieurs.

ifs : logement « test » pour un éventuel futur locataire, chambre d'amis ouverte aux familles des

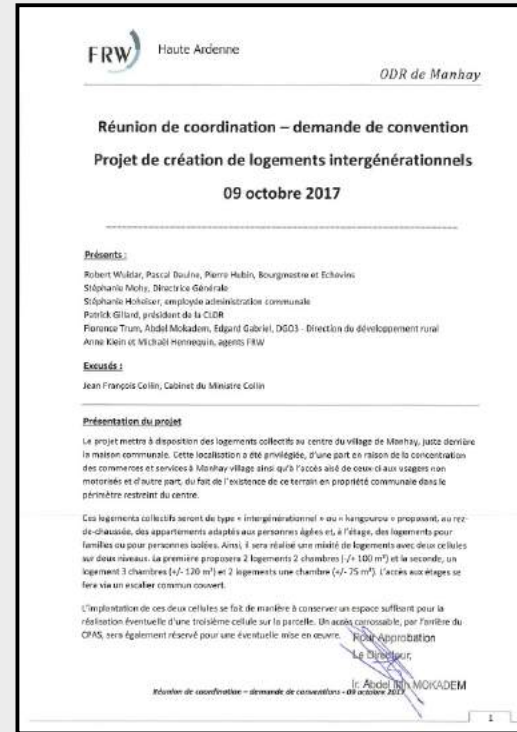
nts (pour éviter les nuisances sonores entre voisins, sources de conflits éventuels).
souffrant d'Alzheimer) – voir guide HADA.

s - ?)

s (attention au coût, sachant que le groupe estime nécessaire de limiter celui-ci).

ergénérationnels. Permettre aux aînés de se sentir utiles, favoriser l'émergence de gratitude.
orties (ex : à déterminer par médecin ?)

REACTIONS



ORDRE DU JOUR

20h



- Introduction
- Présentation de l'avant-projet de logements intergénérationnels par l'auteur de projet – C. Detaille du bureau du bureau « AW architectes » - réactions de la CLDR
- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- Information concernant l'étude IDELUX « cycle de vie de la personne âgée »
- Projets en convention / demande de convention : Actualité
- Groupes de Travail : suivi
- Suites et divers

22h



FRW

APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION



MANHAY

2



Elaboration

Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						



3. CONVENTIONS : ACTUALITÉ ET PRÉCISIONS

Aménagement de



1. CONVENTION FAISABILITE

1.1. Demande de convention

- Choix de la fiche projet
- Décision de principe par le Conseil communal |
- Réunion de coordination avec l'(les) administration(s) et le(s) Cabinets subventionnant(s)
- Accord de principe du Ministre de subventionner le projet
- Signature par Ministre de Convention-faisabilité

1.2. Choix de l'auteur et approbation de l'avant-projet

- Préparation du cahier des charges pour désigner auteur projet par la commune
- Désignation auteur de projet
- Réalisation de l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet (CLDR, habitants, ...)
- Comité d'accompagnement
- Approbation de l'avant-projet (sur base du PV du comité d'accompagnement)

1.3. Elaboration du projet

- Demande permis urbanisme
- Réalisation du projet définitif (plans, cahier charges)
- Accord du Ministre sur le projet
- Signature convention réalisation

2. CONVENTION REALISATION

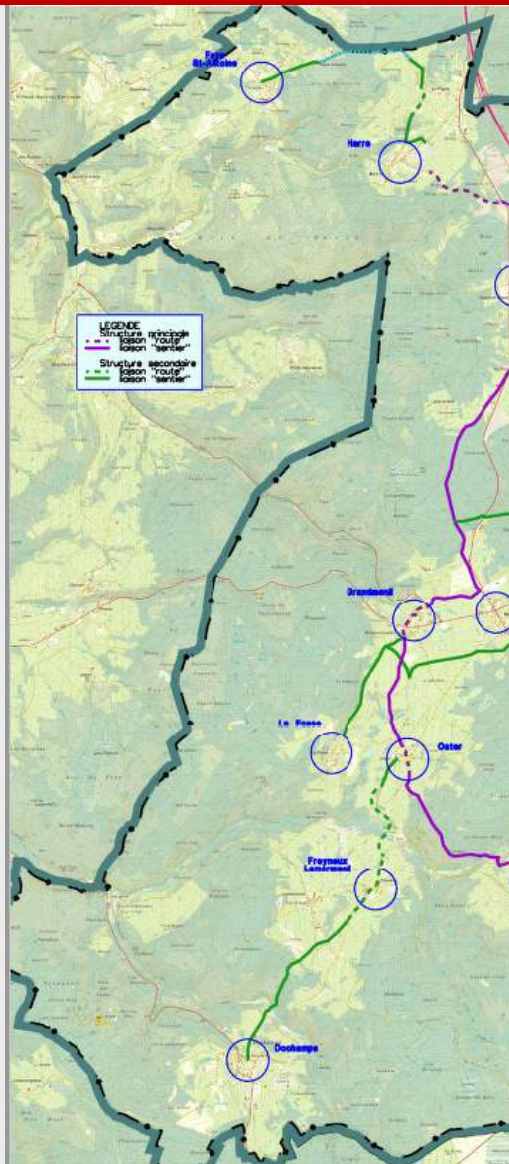
2.1. Adjudication

2.2. Exécution des travaux

2.3. Fin des travaux

3. CONVENTIONS : ACTUALITÉ ET PRÉCISIONS

Réalisation de voie



1. CONVENTION FAISABILITE

1.1. Demande de convention

- Choix de la fiche projet
- Décision de principe par le Conseil communal
- Réunion de coordination avec l'(les) administration(s) et le(s) Cabinets subventionnant(s)
- Accord de principe du Ministre de subventionner le projet
- Signature par Ministre de Convention-faisabilité

1.2. Choix de l'auteur et approbation de l'avant-projet

- Préparation du cahier des charges pour désigner auteur projet par la commune
- Désignation auteur de projet
- Réalisation de l'avant-projet par l'auteur
- Présentation de l'avant-projet (CLDR, habitants, ...)
- Comité d'accompagnement
- Approbation de l'avant-projet (sur base du PV du comité d'accompagnement)

1.3. Elaboration du projet

- Demande permis urbanisme
- Réalisation du projet définitif (plans, cahier charges)
- Accord du Ministre sur le projet
- Signature convention réalisation

2. CONVENTION REALISATION

2.1. Adjudication

2.2. Exécution des travaux

2.3. Fin des travaux

MANHAY

2



CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Ainés

→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR



4. GROUPES DE TRAVAIL : ÉTAT D'AVANCEMENT

GT « AINÉS »

Objectifs : actions visant le maintien à domicile

Proposition du GT

Nécessité de se nourrir d'abord du vécu des aînés pour mieux cerner leurs besoins actuels et futurs, ainsi que les freins à l'usage des services

=> **Démarche de récolte d'infos**



Proposition collègue

~~ASBL Bien Vieillir~~

Idélux



Réflexion globale sur :

- Etat des besoins du cycle de vie des aînés
- Pertinence d'aménager :
 - o MRS
 - o MR
 - o Espace rencontres

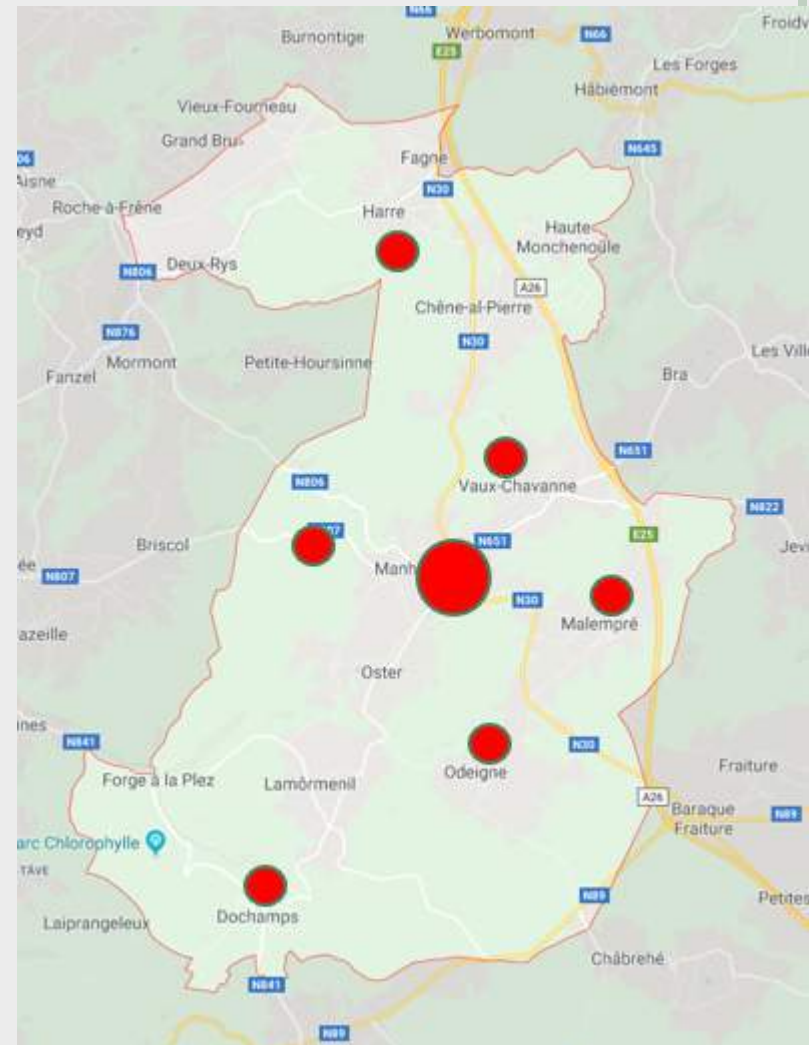


4. GT AINÉS

Réunion cadrage collègue – Idélux

= pas uniquement faire une MR, MRS mais aussi offrir un cadre au niveau communal qui montre qu'une la commune prend soin de ses aines pour un accompagnement tout au long de leur vie.

- Favoriser maintien à domicile le plus longtemps possible : offre de services + politique qui vise à encourager contacts intergénérationnels
- Eviter le déracinement des aînés en créant MRS au centre de Manhay et des satellites MR 0-12lits en village pour atteindre la masse critique de gestion.



4. GT AINÉS

PROJET PILOTE

Proposition Idélux

- Montage dossier MRS + MR satellites façon « Tubbemodelen »
- Mise en place d'un réseau VADA = « label »
- Mise en place conseil consultatif communal des aînés.



« Habiter sa citoyenneté : lieux de vie et personnes engagées »

Tubbe modellen

senoah asbl
SENIORS • OBSERVATOIRE • ACCOMPAGNEMENT • HABITATS

17 Novembre 2017

 Fondation
Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure

3 projets pilotes

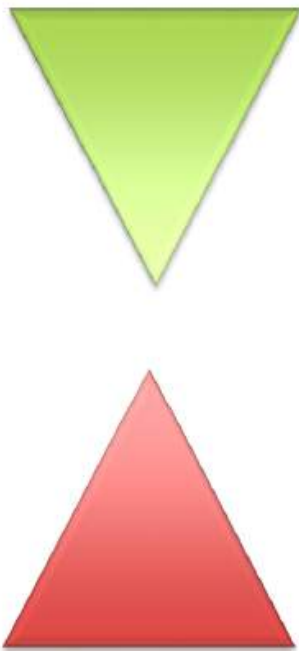
- ACSOI - Andenne - Le Centre Sainte Barbe (associative)
- INAGO – Moresnet – La Résidence Régina (publique)
- Marche en Famenne - La Reine des Près (Privée)



OBJECTIFS

- Mettre en place une dynamique qui permette de retrouver l'âme et l'accueil d'un foyer et permette aux résidents d'être acteurs de leur vie :
- **1) Réduire le sentiment de rupture provoqué par l'entrée en Maison de repos.**
- **2) Favoriser l'autonomie de choix et de décision**
 - À partir de ce qu'il estime être bon pour lui (philosophie de vie déclinée sur les repas, les activités, le rythme de vie, le réveil,...)
 - La gestion de sa vie quotidienne
- **3) Maintenir le sentiment d'utilité**
 - En participant à la vie pratique de la maison
 - Choix de son lieu de vie ;
 - Organisation et participation aux activités
 - Organisation des repas

**Modèle organisationnel
inversé : du bas vers le
haut.**



1- Le résident est l'acteur principal de la maison, de son projet de vie et non l'objet de celui-ci.

2- La maison de repos est le foyer : continuité naturelle de son ancien lieu de résidence.

3- Priorité à la relation

4- Maison de repos cogérée par les résidents et les équipes, coordonnée par un directeur.

Tubbemodellen

- Tubberödshus a été développé sur la base des besoins des résidents.
- Continuer à vivre comme avant
- Faire des choses amusantes
- Avoir le sentiment qu'on a besoin de vous
- Connaître la communauté et faire partie de l'ensemble
- Maison ouverte



Clefs



- Expression
- Diminution du sentiment de rupture
- Autonomie similaire au domicile dans un cadre communautaire
- Perspective qui valorise l'autonomie et non le déficit des capacités.
- La relation est basée sur le nous et non le «eux»
- Diminution de la distance entre le professionnel et le résident
- Démarche qualité : pdca est un levier

Résultats



- Meilleur maintien de l'autonomie et de la qualité de vie du résident.
- Se sentent écoutés
- Diminution du sentiment d'insécurité
- Résultats objectivement observables sur des comparaisons nationales
- Qualité de vie au travail et satisfaction du personnel élevée.
- Economies.

VADA ET WADA

Ville amie des aînés

Wallonie amie des aînés

- Processus lancé par l'OMS en 2002
- Développé au Canada depuis 2007
- Inscrit en Belgique par le Gouvernement depuis 2012, à l'occasion de *l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité*
- 270 communes dans le monde dans le projet
- 6 communes pilote en Région Wallonne

VADA est une ville, une commune qui se base sur les principes du vieillissement actif.

« Vieillir en restant actif est un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin de accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse. » (OMS, 2002)

Une Ville Amie des Aînés (VADA) « adapte ses structures et ses services afin que des personnes âgées aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place ». (OMS, 2007)

Démarche similaire à celle du PCDR, à savoir :

- Faire un état des lieux
- Interroger la population et les associations concernées
- Rassembler les idées, propositions et souhaits
- Définir des projets concrets
- Les soumettre aux pouvoirs publics

Les objectifs de VADA, Ville amie des aînés (OMS):

- Promouvoir le « vieillissement actif et en santé »
- En agissant sur l'environnement social et physique
- À travers 8 domaines



Et concrètement, ...

Quelques exemples :

- Mise en place d'une navette destinée aux personnes âgées pour les véhiculer vers les centres administratifs ou commerces de proximité
- A Vaux-sur-Sûre, déneigement des trottoirs face aux maisons occupées par des personnes âgées, dégagement des accotements envahis d'herbe en raison du fauchage tardif
- Création d'un espace d'accueil pour les aînés, afin d'offrir un certain répit aux proches des aînés
- Mise en page d'un recueil des aînés, petit répertoire des numéros de téléphone, des services ou d'associations qui pourraient leur être utiles

MANHAY

2



CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

- | | |
|-----------|--------------------------------------------------|
| GT Ainés | → Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR |
| GT Nature | → Valorisation du plateaux des tailles |



GT « NATURE »

- Mettre en valeur les travaux du projet LIFE “Plateau des tailles”



Restauration de :

- 600 ha de milieux tourbeux et paratourbeux,
- 150 ha de forêts feuillues
- 100 ha de milieux associés au fond de vallées



- Création d'un centre d'accueil éco avec accueil enfants et cafétéria,
- Installation d'une infrastructure de base diversifiée : pique-nique, bancs, miradors, points de bivouacs, ...
- Réalisation de circuits, cheminements type sentiers et/ou caillebotis
- Restauration et valorisation d'éléments du patrimoine culturel

MANHAY

2



CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Aînés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles
GT Sentiers	→ Valorisation touristique des sentiers



Réalisation de voies lentes mixtes



Objectifs des itinéraires lents

Utilitaires
= mobilité du quotidien

Déplacements

- Entre les villages
- Circuits scolaires
- Vers les services/commerces

Facteurs de détours : 1,2
(100/500 m)

Revêtement adapté

Touristiques
= itinéraires de loisirs

Déplacements

- Vers les « spots » touristiques : attractions, hébergements, espaces nature
- Nécessité de boucles

Facteurs de détours : /

Revêtement = moindre importance



MANHAY

2



CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

GT Ainés	→ Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
GT Nature	→ Valorisation du plateaux des tailles
GT Sentiers	→ Valorisation touristique des sentiers

14 octobre
Réunion
Sentiers.BE

MANHAY

2



Elaboration

Suivi

CONVENTIONS	OK CLDR/commune	OK DG03	OK Ministre	Convention faisabilité	Convention réalisation	FIN
Aménagement du centre de Manhay						
Construction de logts intergénérationnels						
Aménagement de voies lentes						

Dynamiques

- GT Aînés → Soutien Idélux – faisabilité multiplication MR
- GT Nature → Valorisation du plateaux des tailles
- GT Sentiers → Valorisation touristique des sentiers
- GT Energie → Action au niveau petit hydraulique
→ Action sensibilisation – thermographie d’un village



Suivis : Projets du budget participatif

« Encourager la dynamique participative et permettre à des **réalisations concrètes** (petits aménagements de lieux ou de locaux de rencontre portés par des citoyens), d'être **aisément financées et rapidement réalisées** ».

Vu :

- La difficulté à mobiliser suffisamment de projets
- La difficulté de gestion d'un appel d'offres
- La dispersion au niveau des projets évoquée en CLDR

On repart sur le modèle d'avant avec des améliorations :

- Ouverture de l'appel à toute la population
- Parrainage par un membre CLDR
- 15.000€ max mais si ça dépasse, possibilité de soutenir malgré tout le projet
- Pour la candidature, un estimatif du budget suffit
- Soutien administratif des candidats retenus



Fondation Rurale de Wallonie

Une formation pour les animateurs et secrétaires des groupes de travail





Une formation pour les animateurs et secrétaires ?

POURQUOI ?

Pourquoi ?

**Des Groupes de Travail
plus autonomes**

des citoyens davantage impliqués

**Notre boulot : quand nous
ne sommes plus là, les
initiatives doivent
continuer !**

Introduction

Nos objectifs :

Qu'au terme de la journée vous soyez capable de :

- Situer le contexte des groupes de travail
- Préparer une réunion
- Gérer une réunion
- Assurer le suivi d'une réunion





Une formation pour les animateurs et secrétaires ?

COMMENT ?

Comment ?

- En vous faisant participer un maximum
- En utilisant des techniques d'animation qui pourront vous servir
- Par des mises en situation



Janvier/février 2020

- **Manhay**
- **Waimes**
- **Vielsalm**
- **Gouvy**

5. DIVERS

- A vous ??



Merci de votre attention





5. DIVERS - ROI

- Simplification
- Suppression du quorum saur
- Adaptation à la nouvelle législation
- Intégration du droit à l'image

Titre IV – Droit à l'image

Art.19 - Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces...découlant de l'Opération. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.